

Montréal, le 24 janvier 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire que la Clinique Droits Devant a le plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé dans l'arrondissement Ville-Marie et intervenant sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal a pour mission d'aider les personnes en situation d'itinérance, qui l'ont été ou qui sont susceptibles de l'être à régulariser leur situation judiciaire ainsi qu'à faciliter l'exercice de leurs droits et de leurs recours.

Notre organisme est membre du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome et les avis émis suite aux démarches de concertation. Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Toutefois, nous demandons à ce que les améliorations suivantes soient apportées à la Politique montréalaise:

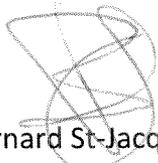
- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial.

CLINIQUE DROITS DEVANT

- Définir davantage l'éducation populaire autonome et, de façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduit les valeurs du mouvement communautaire.
- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.
- S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Bernard St-Jacques, directeur
Clinique Droits Devant